Président : Jean-Daniel Savoy Route du Bugnon 35 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 305 61 40

# ASSOCIATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT DE FRIBOURG (AASP)

Secrétaire : Patricia Privet Rue Victor-Tissot 22 1630 Bulle Tél. 026 305 22 42

# Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2016

Date, lieu : vendredi 29 avril 2016 à 18 heures – Hôtel Cailler, Charmey

Président : Jean-Daniel Savoy Secrétaire : Patricia Privet

Le Président de l'Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (ci-après : l'Association), Jean-Daniel Savoy, ouvre l'assemblée générale en saluant les membres présents.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été régulièrement convoquée puisque chaque membre a reçu une convocation personnelle.

Aucune remarque n'étant faite quant à l'ordre du jour, le Président propose de passer au premier point du tractanda.

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2015 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

### 2. RAPPORT DU PRESIDENT

La composition de notre Comité a été la suivante durant l'année écoulée :

- votre serviteur, Président
- Pierre-Alain Mottas, vice-Président
- Patricia Privet, secrétaire
- Mathieu Chappuis, trésorier
- René Schaller et Michel Corbaz, membres

A ce jour, notre Association comprend 256 membres (moins 6 par rapport à l'année précédente), dont 87 retraités.

#### Activités de la FEDE

La FEDE a eu à nouveau une activité très soutenue en 2015, puisque son bureau ainsi que son comité se sont réunis à de très nombreuses reprises. A cela s'ajoute aussi des séances des membres du bureau avec la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel. La présence de votre serviteur à ces séances permet de réaliser une jonction judicieuse et nécessaire entre notre Association et l'organe faîtier des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg.

### 1. <u>Programme d'économies</u>

Le personnel vit actuellement la 3<sup>ème</sup> et heureusement la dernière année du programme d'économies de l'Etat de Fribourg. A l'avenir, la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel nous a confirmé, à plusieurs reprises, leur volonté de ne pas continuer, à l'avenir, dans cette voie.

Lors de la présentation des comptes 2015 de l'Etat de Fribourg, notre grand argentier cantonal a confirmé l'intention du Conseil d'Etat de créer à l'avenir des provisions pour le personnel, en l'occurrence de 23 millions de francs à charge de l'exercice 2015. Cette manière de faire devrait permettre d'éviter de demander au personnel, dans le futur, de faire des efforts en cas de difficultés financières de l'Etat. Dans de tels cas de figure, l'Etat pourra prélever dans cette provision pour équilibrer ses comptes, sans devoir toucher au personnel.

### 2. <u>Caisse de prévoyance</u>

L'année 2015 a été plus difficile que les deux précédentes, l'exercice se terminant par une perte de 99 millions de francs, mais compensé par un prélèvement dans la réserve de fluctuation de valeurs. Cette situation résulte du résultat des placements financiers, lesquels sont passés de 214 millions de francs en 2014, à zéro (problèmes boursiers). Le rendement global de la fortune s'est réduit à 1.42 %, contre 8.26 % l'année précédente. Le degré de couverture a légèrement diminué à 74.1 %, contre 75.1 % l'an dernier.

Il convient aussi de relever l'augmentation de la longévité humaine, qui en soi est une très bonne chose, mais qui pose aussi des problèmes aux caisses de pension. Pour illustrer ce phénomène auprès de notre Caisse, il suffit d'examiner la question du rapport démographique entre assurés et retraités, rapport qui ne cesse de se dégrader, passant de 4.55 en 2003 à 3.40 en 2015 (3.55 en 2014). Il se dégradera par ailleurs encore dans les années à venir, selon les prévisions de notre actuaire.

Ce point a à nouveau été relevé par notre actuaire, lors de la rédaction de l'expertise actuarielle de notre Caisse au 31.12.2014. L'étude réalisée montre une évolution négative du taux de couverture, à moins de 60 % au 1.1.2052, donc très en-dessous du chemin de croissance. Pour rappel, pour cette date si lointaine, la loi fédérale du 17 décembre 2010 oblige les caisses publiques fonctionnant en capitalisation partielle, à atteindre un taux de couverture minimum de 80 % en 2052.

Sur la base des modèles projectifs étudiés, l'actuaire relève une lacune de financement à long terme, malgré la hausse des cotisations qui interviendra en 2017. La Caisse devra donc prendre des mesures afin d'être en mesure de viser une couverture de 80 % d'ici au 1.1.2052, d'autant plus que le taux d'intérêt technique de 3.25%, devrait être abaissé à 2.75 %, selon la nouvelle directive des actuaires. Cette baisse entraînera une hausse substantielle des passifs actuariels (réserves mathématiques pour les pensionnés et prestations de libre-passage pour les assurés actifs).

Le Comité de la Caisse devra étudier quelles sont les meilleures mesures à prendre, tant en ce qui concerne le financement que les prestations.

#### 3. Relations avec le Conseil d'Etat

Je vous le disais dans mon rapport de l'an dernier, les rapports avec le Conseil d'Etat étaient au point mort, mettant à mal le partenariat social, auquel nous tenons tant, au vu des résultats obtenus ces dernières années. Le Conseil d'Etat écoute, prend note, mais n'entre plus en matière.

Heureusement en 2015, les choses se sont un peu améliorées. Quand on ne peut obtenir la quantité, il faut au moins obtenir la qualité. On peut citer à ce titre en particulier la mise en place d'une ordonnance anti-harcèlement, pour laquelle nous discutions depuis longtemps, dans laquelle la FEDE pourra jouer un rôle important.

A part cela, nous avons obtenu une amélioration des indemnités de piquet (de 15 francs à 25 francs), ce qui permettra de mieux rétribuer un inconvénient de service contraignant. Enfin, une diminution sensible des mesures qui touchaient l'enseignement a pu également être obtenue (baisse de 4 millions à 1,8 millions).

La FEDE reste convaincue qu'un partenariat social fort constitue la meilleure garantie d'assurer des prestations de grande qualité avec professionnalisme. Le Conseil d'Etat doit continuer d'associer le personnel et ses représentants au processus décisionnel.

Dans ce contexte et compte tenu des comptes 2015 très positifs de l'Etat de Fribourg, la FEDE, dans le cadre de son assemblée générale extraordinaire du 20 avril dernier, a adressé au Conseil d'Etat une résolution demandant :

- a. de considérer le partenariat social comme un investissement et de mettre en place un mécanisme pour ristourner au personnel sa part des efforts consentis et acceptés sous condition par le personnel, lors de l'assemblée générale du 28 août 2013;
- b. d'assouplir sa politique de blocage dans la création de nouveaux postes, en renonçant à la règle de l'octroi d'un poste par Direction ;
- de défendre le statut d'agent des services publics en s'opposant à une éventuelle demande de sortie de la LPERS ou d'autres demandes similaires, émanant d'autres services ou établissements publics, notamment l'ECAB;
- d. de mieux valoriser l'expérience à l'engagement et d'appliquer des critères moins restrictifs pour la reconnaissance des compétences des collaborateurs et collaboratrices engagés de longue date et qui ne sont pas titulaires du diplôme requis pour la fonction exercée;
- e. d'ouvrir des discussions avec la FEDE et les associations de personnel sur les ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à l'augmentation des tâches dans certains secteurs ;
- f. de se montrer sensibles aux soucis et problèmes des couches de la population fribourgeoise les moins favorisées qui ont également été affectées par les mesures d'économie et d'examiner la possibilité de minimiser leur impact durant la prochaine législature.

Je trouve regrettable que le Conseil d'Etat n'ait pas voulu faire un geste de reconnaissance envers le personnel, vu les excellents résultats financiers de 2015, pour les 3 années des mesures d'économie, auxquelles les collaborateurs/trices de l'Etat ont pleinement participé. Une idée simple eut été le versement d'une prime unique pour le personnel, qui ne touche pas le système salarial. Elle n'a malheureusement pas été retenue. Difficile de ne pas y voir une certaine arrogance du Conseil d'Etat vis-à-vis de son personnel, à moins que la présente période préélectorale explique cette attitude!

## 4. Autres points

Comme vous le savez, la FEDE se finance essentiellement par la contribution mensuelle de 2 francs que verse la toute grande majorité du personnel de l'Etat. Le SSP, qui a volontairement quitté la faîtière, à valoir depuis le début de cette année, croit bon de mettre un grain de sable dans ce rouage, en demandant une partie de cette contribution, sur la base d'un avis de droit pour le moins simpliste (égalité de traitement). Or, Il faut rappeler que dite contribution se fait sur une base volontaire du personnel de l'Etat (même si elle est présumée acquise) en faveur de la FEDE (art. 128 de la LPERS). La FEDE a demandé un avis de droit à une étude d'avocats de la place, arguant qu'elle n'était pas un syndicat et avait un autre rôle. En finalité, il est clair que le SSP, qui se finance par les contributions importantes de ses membres (en % du salaire), n'a pas besoin d'une part de cette contribution. Son but est autre : déstabiliser le système actuellement en place. Le danger est donc bien présent, à nous tous unis, de le combattre.

Vous l'aurez peut-être appris par la presse, l'ECAB souhaite, dans le cadre d'un nouveau projet de loi, sortir son personnel de la LPERS. Sur ce point, l'ECAB n'avance aucun argument digne de ce nom pour étayer son point de vue. Il trouve son origine dans la volonté d'un directeur de vouloir s'affranchir de tout contrôle afin d'engager et licencier qui il veut, sans avoir à rendre des comptes à aucune autorité, ceci bien sûr en gardant le monopole étatique. Le système actuel fonctionne bien et il n'y a aucune raison fondamentale de le modifier, même s'il est encore perfectible sur certaines pratiques. La FEDE s'opposera par tous les moyens à l'introduction de la « Méritocratie » (comprenez le salaire au mérite) à l'Etat de Fribourg et au « saucissonnage » de son administration.

Je vous remercie pour votre attention.

#### 3. ADMISSIONS, DEMISSIONS ET DECES

Après notre assemblée générale du 8 mai 2015, les changements suivants sont intervenus :

- 6 adhésions : Madame Pascale Tempini et Messieurs Patrick Hayoz, Helder Filipe Costa, Philippe Kilchoer, Christophe Bosteels et Guy Wicki
- 10 démissions : 4 retraites et 6 divers
- 2 décès : Messieurs Jean Rappo (membre d'honneur) et Francis Mauron

# 4. COMPTES 2015 DE L'ASSOCIATION

Un exemplaire des comptes 2015 a été remis aux membres présents. Mathieu Chappuis, trésorier, les commente. L'exercice 2015 boucle avec un excédent de charges de 5'358 fr. 55. Le capital de l'Association s'élevait au 31 décembre 2015 à 154'253 fr. 20.

Joël Rime relève une baisse sensible des cotisations entre 2014 et 2015. Le trésorier relève que cela est dû à son absence durant une longue période en 2015 pour cause de maladie et que les rappels n'ont pas pu être faits.

### 5. RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les comptes 2015 ont été vérifiés par Messieurs Christian Brügger et Marcel Chambettaz. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

# 6. BUDGET 2016 DE L'ASSOCIATION

Mathieu Chappuis, trésorier, commente en détail le budget 2016 qui se présente avec un excédent de dépenses de 1'250 francs. Il est accepté à l'unanimité.

# 7. DIVERS

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée et passe ensuite la parole à Monsieur Bernard Fragnière, Président de la FEDE. Au terme de son intervention, les membres présents sont invités à partager un verre de l'amitié et prendre part, par la suite, au souper.

Fin de la séance à 18h45

Au nom du Comité

Le Président : Jean-Daniel Savoy La Secrétaire : Patricia Privet

Fribourg, le 4 mai 2016